

# Le maintien à domicile

Auteur:Administrateur Inovagora<tech@inovagora.net>

La ville multiplie les efforts pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées confrontées, dans leur quotidien, aux difficultés de mener à bien un certain nombre de tâches (préparation des repas, entretien courant du logement, du linge et des vêtements, courses?).

Pour répondre à leurs besoins, la ville de Guyancourt a mis en place des dispositifs adaptés :

- Un **soutien d'assistance téléphonique**, développé en partenariat avec le Conseil Général, est disponible 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, pour les personnes âgées ou handicapées. Il permet, en cas de malaise, de chute ou de situation d'urgence, d'entrer en communication avec une centrale d'écoute qui déclenche les secours appropriés. Le CCAS prend en charge une partie des frais. Le tarif d'abonnement s'échelonne entre 1,76 ? et 8,18 ? par mois ;
- Un **service d'aide ménagère** fournit une assistance aux personnes âgées ou handicapées afin d'effectuer leurs tâches quotidiennes (ménage, préparation des repas, courses).